



NÉGOCIATION HANDICAP

4^{ème} réunion

Une quatrième réunion de négociation sur le handicap s'est tenue le 9 septembre 2024. Suite à nos nombreuses propositions, la Direction devait encore se prononcer sur deux points (le don de jours et les chèques CESU) avant de donner son avis final sur l'ensemble des revendications.

Des réponses à moindre coût face aux revendications

Au-delà des revendications obtenues, leur mise en œuvre peut engendrer certains coûts. Cependant, dans la plupart des cas, la Direction répond par des mesures à faible impact financier.

Entre communication interne et externe, partenariats, et actions de sensibilisation, les « efforts » concédés par la Direction lui permettent de limiter ses engagements financiers.

Les revendications plus coûteuses, quant à elles, ont soit été fortement diminuées, soit purement et simplement rejetées.



Une négociation autour de 3 axes principaux

Cette négociation a tournée principalement autour de 3 axes :

- L'insertion et le recrutement des personnes en situation de handicap
- Le maintien dans l'emploi et l'accompagnement des parcours professionnels
- L'accompagnement des salariés aidants

QUELQUES REVENDICATIONS CLÉS



Proche aidant : Autorisations d'absence pour les démarches administratives ou médicales liées au handicap (**Demande CGT Roquette**)



3 demi-journées : Enfants en situation de handicap (démarches administratives ou médicales) (**Demande CGT Roquette**)



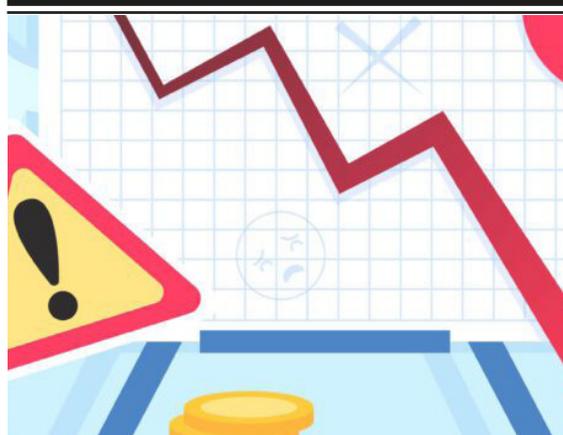
3 demi-journées : Salariés en situation de handicap (démarches administratives ou médicales) (**Demande CGT Roquette**)



300€ / an / collaborateur disposant d'une HQT pour l'aide à domicile des personnes en situation de handicap (**Demande CGT Roquette**)



Mise en place de dons de jours avec abondement de l'employeur (**Demande CGT Roquette**)



PRIME DE DÉPOSTAGE / DÉGRESSIVITÉ

Lors d'un changement de poste depuis un emploi posté vers un emploi de jour, une dégressivité est appliquée pendant quelque temps afin d'atténuer et lisser la diminution de salaire.

6 mois supplémentaire de maintien à 20% sont proposés si le reclassement a lieu suite à une inaptitude liée à une reconnaissance RQTH.

La CGT Roquette engagée pour des avancées concrètes en faveur des salariés en situation de handicap et proches aidants

Après avoir été à l'initiative du premier accord handicap, la CGT Roquette note les avancées sur ce second accord mais déplore que la Direction ne souhaite pas s'investir plus amplement sur le handicap et plus particulièrement sur le maintien dans l'emploi, le reclassement et/ou restriction médicale, l'accompagnement dans la vie professionnelle des personnes en situation de handicap ...

Nous restons vigilants pour que des solutions justes et adaptées soient mises en place, tout en maintenant la pression pour obtenir des résultats qui améliorent concrètement les conditions de travail.



N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER VOS ÉLUS CGT POUR TOUTE QUESTION OU BESOIN D'INFORMATION.

NOTRE FORCE, C'EST VOUS !



1015427



syndicat@cgtroquette.com



www.cgtroquette.fr



facebook.com/cgt.roquette